

## Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire jeudi 12 septembre 2013

Membres élus présents ou représentés : Mme Cécile Enghehard-Gueiffier, M. Alfredo Gomez-Muller, M. Olivier Motret, Mme Jocelyne Peigney, Mme Valérie Pennequin, M. Jean-Claude Soret, M. Francis Bourreau, Mme Sandrine Dallet-Choisy, M. Pierre-Antoine Dessaux, Mme Christine Fauvelle-Aymar, Mme Cécile Goi, M. René Mokoukolo, M. Sébastien Salvador-Blanes, M. Maximilien Bullett, M. Mathieu Cluzel, Mme Charlie Jacquier, Mlle Mathilde Payen, Mme Mireille Motteau, Mme Carole Dervault, Mme Christelle Hervé, Mme Marie-Christine Jossec, Mme Hélène Bezard, Mme Marie-Anne Boissière, M. Stéphane Blardat, M. Olivier Combacau.

Membres à titre consultatif : Mme Bénédicte Delaunay, Mme Christine Poirier, M. Bernard Buron, Mme Véronique Brechet, Mme Carole Accolas, M. Jérôme Barrère, M. Sébastien Boyer, Mme Emmanuelle Fargues, Mme Joëlle Lardon, M. Benoit Wolf, Mme Pascale Garcia, Mme Stéphanie Rolin, Mme Christine Maisonneuve, Mme Cindy Commençais.

Correspondants pédagogiques : Mme Gaëlle Berton, M. Pascal Chareille, M. Alexis Chommeloux, Mme Christine Fauvelle-Aymar, M. Laurent Gerbier, M. Christophe Hourieux, M. Hervé Marchais, Mme Nathalie Poirot, Mme Nathalie Pourprix.

Personnes excusées : Mme Emilie Arnault, Mme Bénédicte Froment, Mme Bénédicte Montigny, Mme Martine Pelletier.

### 1. Approbation du compte rendu du CEVU du 27 juin 2013

Nadine Imbault soumet le compte-rendu au vote du conseil. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

### 2. Informations générales

Nadine Imbault indique que le 30 août est paru le décret portant création de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) de l'Académie d'Orléans-Tours au sein de l'université d'Orléans. L'ESPE a été inaugurée le 5 septembre sur le site d'Orléans. Par ailleurs, une séance inaugurale s'est tenue sur le site de l'ESPE de Fondettes le 12 septembre avec une conférence de Laurence Cornu, professeure au département des sciences de l'éducation.

Nadine Imbault présente ensuite la Loi relative à l'Enseignement Supérieur et Recherche promulguée le 22 juillet 2013. Elle entre en vigueur immédiatement même si certaines dispositions doivent faire l'objet de décrets d'application et que d'autres sont réservées à l'adoption de nouveaux statuts d'établissement. Le 9 septembre est parue une circulaire précisant les modalités transitoires en attendant notamment ces modifications de statut.

Nadine Imbault fait lecture des points essentiels de cette nouvelle loi ainsi que de l'organisation transitoire.

- Les statuts de l'université prévoient les modalités de désignation du président du conseil académique ainsi que de son vice-président étudiant.
- L'article L. 712-6-1 est consacré à la commission de la formation du conseil académique. Les missions de la commission sont les suivantes :
- Elle adopte les règles relatives aux examens ;
- elle est consultée sur les programmes de formation des composantes ;
- elle répartit l'enveloppe des moyens destinée à la formation telle qu'allouée par le Conseil d'Administration et sous réserve du respect du cadre stratégique de sa répartition, tel que défini par le Conseil d'Administration ;

- elle fixe les règles d'évaluation des enseignements ;
- elle adopte des mesures recherchant la réussite du plus grand nombre d'étudiants ;
- elle adopte les mesures de nature à permettre la mise en œuvre de l'orientation des étudiants et de la validation des acquis, à faciliter leur entrée dans la vie active et à favoriser les activités culturelles, sportives, sociales ou associatives offertes aux étudiants, ainsi que les mesures de nature à améliorer les conditions de vie et de travail, notamment les mesures relatives aux activités de soutien, aux œuvres universitaires et scolaires, aux services médicaux et sociaux, aux bibliothèques et aux centres de documentation et à l'accès au numérique ;
- elle adopte des mesures visant à promouvoir et développer des interactions entre sciences et société, initiées et animées par des étudiants ou des enseignants-chercheurs, au sein des établissements comme sur le territoire de rayonnement de l'établissement.

De plus, les décisions du conseil académique comportant une incidence financière sont soumises à approbation du Conseil d'Administration.

La circulaire du 9 septembre prévoit les dispositifs temporaires suivants :

La création du Conseil Académique (CAC) s'effectuera après la fin du mandat des représentants élus du CA.

Les compétences dévolues par la loi au CAC s'exercent dès maintenant : le Conseil Scientifique (CS) exerce les compétences de la Commission Recherche et le CEVU celles de la Commission Formation et Vie Universitaire sauf en ce qui concerne les recrutements et gestion de carrière des enseignants-chercheurs et enseignants.

Pour la procédure budgétaire, les compétences dévolues par la loi aux CS et CEVU sont applicables pour la procédure de préparation du budget 2014.

Dans le cadre de cette organisation transitoire, le président de l'université préside le CAC et ses deux commissions tandis que les vice-présidents précédemment désignés continuent d'exercer les mêmes prérogatives que précédemment définies dans les statuts.

Nadine Imbault rappelle l'organisation de la journée de Formation des Conseillers d'Orientation Psychologues le jeudi 10 octobre par notre université en concertation avec l'Université d'Orléans.

## AVOSTII

Le dispositif AVOSTII ouvre cette année et implique les deux IUT. Des étudiants des filières Sciences et Technologies de l'Ingénieur - Développement Durable à l'IUT sont intégrés selon la répartition suivante :

Blois, 1 étudiant en Sciences et Génie des Matériaux (il y avait 12 places) ;

Tours : 6 étudiants en GEII (12 places).

Les étudiants suivent un programme spécifique de 50 heures par semestre réparties ainsi :

- semestre 1 : réflexion sur le métier d'ingénieur, outils de communications collaboratifs (ENT, BU) ;
- semestre 2 : un projet tuteuré ;
- semestres 3 et 4 : modules de perfectionnement.

A l'issue du DUT, ces étudiants pourront poursuivre leur cursus dans une école d'ingénieurs.

- Le projet AVOSTTI concerne également les étudiants de PACES.

Il s'agit d'intégrer des étudiants classés du concours de Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES), en deuxième année du parcours Ecole d'Ingénieur Polytech Sciences de la Matière (PeiP2 SM).

17 étudiants ont été retenus, 15 appelés par le concours voie locale PACES de Tours (11 inscrits), 10 appelés par le concours National (6 inscrits).

Enfin, ouvre cette année également un troisième parcours PeiP en biologie. 23 étudiants sont concernés.

- Réorganisation de filières

Nadine Imbault fait le point sur deux filières ayant sollicité des modifications de rattachements administratifs.

- Le poste de Jean-Marc Girault a été redéployé de Sciences et Techniques vers l'EPU (CA du 13/02/2013). En raison de ce redéploiement, il est demandé de rattacher la spécialité du M2 Imagerie et Physique Médicale de la mention Sciences Physiques et Imagerie dirigée par J.M. Girault à l'EPU.

- Concernant la filière IMACOF, une convention a été rédigée, prévoyant le transfert du master de l'UFR Sciences et Techniques vers l'EPU. Physiquement, les cours se dérouleront toujours dans les locaux de l'UFR Sciences et Techniques.

### 3. Campagne d'emplois enseignants-chercheurs et enseignants à la rentrée 2014

Nadine Imbault présente le tableau recensant les propositions de prévention d'utilisation des emplois vacants pour la rentrée 2014. Ce document a été discuté lors du Comité de Pilotage Politique du 9 septembre.

Certains membres du conseil s'interrogent sur le poste de Maître de Conférences 1047 en 25<sup>ème</sup> section. A leur demande, il est proposé de scinder le vote du conseil en deux. Le premier vote porte sur la liste entière à l'exception de ce poste tandis que le second concerne le seul poste de 25<sup>ème</sup> section.

Pour le vote sur la liste entière : unanimité dont une abstention.

Sur le poste de 25<sup>ème</sup> section, 5 contre, 5 abstentions, 15 pour.

La proposition est donc adoptée dans son intégralité.

### 4. Pédagogie

#### ➤ Modifications des modalités de contrôle des connaissances (MCC) en Master

Nadine Imbault présente le document relatif aux MCC de master. Il s'agit essentiellement d'une réorganisation du document qui n'apporte pas de modification majeure.

La principale proposition porte sur le calcul des mentions, le calcul du résultat au diplôme n'étant pas modifié.

A l'issue de la lecture du document, un débat s'ouvre entre les membres du conseil sur la proposition d'introduire une mention à l'ensemble du diplôme du master, portant sur les 4 semestres du diplôme. Du fait de la diversité des masters 1 accédant aux masters 2 de notre établissement, et en raison de l'accès d'étudiants émanant d'autres universités, certains conseillers émettent des réserves sur la prise en compte du parcours extérieurs au M2.

Cependant, le diplôme de master, sanctionne deux années d'études et 4 semestres, et ne s'effectue pas sur un an.

Afin de trouver un consensus, il est proposé de calculer une mention à l'issue du M1, portant sur les deux semestres 7 et 8. Ensuite, il est proposé de calculer une mention à l'issue du M2, portant sur les semestres 9 et 10.

Nadine Imbault soumet cette proposition au vote des élus du conseil. La proposition est acceptée à l'unanimité dont une abstention.

#### ➤ Modifications de maquettes de Licence et Master

Nadine Imbault commente le tableau recensant les modifications proposées. Les modifications de maquettes sollicitées sont très nombreuses et ont été adressées tardivement au SEVE et donc aux conseillers. Pour cette séance, les envois tardifs ont été pris en compte puisque toute modification doit s'opérer dans le mois qui suit la rentrée. Cependant, il sera demandé à l'avenir, de respecter les délais de transmission et d'examen des pièces. De plus, les modifications et ajustements étaient permis l'année suivant la mise en œuvre du contrat, mais devront rester exceptionnels l'année prochaine.

Nadine Imbault propose l'adoption des modifications recensées dans le tableau figurant en pièce jointe à l'exception de trois diplômes :

- Master MEEF Second degré, 2<sup>ème</sup> année en Physique-Chimie : certaines unités d'enseignement ou éléments pédagogiques figurent en session unique. Il est rappelé que seuls le stage, le mémoire et le projet tuteuré peuvent être prévus en session unique. La proposition n'est pas acceptée. Une version corrigée devra être apportée pour le Conseil d'Administration du 30 septembre.

- Licence Professionnelle Banque : les cours magistraux (CM) et travaux dirigés (TD) ont été re-ventilés. Cette proposition devra être rediscutée avant l'année prochaine, la modification est donc proposée pour une seule année.

- Master MAE (Management des Entreprises et des Administrations), il y a une erreur dans le calcul des heures, et la proposition introduit une augmentation du volume horaire, sachant que l'ensemble de la maquette est en CM. Nadine Imbault demande le rejet de cette proposition.

Le tableau modifié selon les propositions de Nadine Imbault est adopté par les conseillers à l'unanimité.

### 5. Vie de l'Etudiant

#### ➤ Désignation du Référent Sécurité Routière de l'établissement

Bénédicte Delaunay rappelle l'activité de l'université dans le domaine de la sécurité routière. Nicole Fanién était la précédente référente mais du fait de son départ à la retraite, la fonction est vacante.

Bénédicte Delaunay propose au conseil que M. Victor Ruhamanya-Milimo, qui occupe le poste d'infirmier au Service Universitaire de Médecine de Prévention et de Promotion de la Santé soit nommé en tant que nouveau référent.

Le conseil adopte à l'unanimité cette proposition.

## 6. Questions diverses

Cécile Goi interroge Nadine Imbault sur la mesure annoncée lors du précédent Conseil d'Administration, conditionnant le paiement des heures CM au taux dévolu aux travaux dirigés, pour les diplômés ouvrant avec des seuils d'inscrits très faibles. Nadine Imbault souhaite que l'année prochaine cette question puisse être débattue en amont avec les conseillers.

Sébastien Boyer présente un premier bilan de certaines des actions de la semaine d'accueil. Celles-ci ont rencontré un vif succès. Plus de 270 étudiants ont participé à Fac à Vélo. La Soirée à la Guinguette a également été fréquentée par un très grand nombre d'étudiants, notamment autour d'un « catch d'impro » animé par une association. Enfin, les étudiants ont été accueillis à la mairie par le Maire et son équipe. Cette année des étudiants de Musique et Musicologie étaient présents pour animer la soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.